



BULLETIN DE VOTE
Commissaires aux comptes (réviseurs aux comptes)

Attendu que lors de l'Assemblée générale 2026 de l'AIACE-France, il n'a pas été possible de désigner le nouveau réviseur aux comptes,
Attendu que l'article 13 du statut de l'AIACE-France stipule que le vote par correspondance est admis.
Le Bureau a décidé de procéder à un vote par correspondance.
Deux candidats se présentent M. Bertrand Albugues et M. Jean-Philippe Raoult

Vous pouvez exprimer votre vote au moyen du bulletin ci-dessous en cochant un maximum de 1 candidat.

	<u>Nom</u>	<u>Né(e)</u>	<u>Institution d'origine</u>	<u>Région</u>
☐	Bertrand ALBUGUES	1963	CCE	Grand Est
☐	Jean-Philippe RAOULT	1953	Commission	Auvergne, Rhône-A. Bourgogne

Procédure vote par correspondance

Mettre ce bulletin dans une **première enveloppe anonyme et fermée**, puis placer celle-ci dans une **seconde enveloppe fermée**, portant la mention « VOTE » dans le coin supérieur gauche.
Cette seconde enveloppe doit également contenir une feuille mentionnant **le nom et l'adresse de l'électeur, ainsi que sa signature**.

Adressez ensuite le tout sous pli fermé, le plus rapidement possible, afin que votre courrier soit réceptionné au plus tard le **17/10/2026** à l'adresse suivante :

Représentation de la Commission européenne - AIACE-France - 52, rue de la Victoire – 75009 PARIS

Toute mention supplémentaire (rature ou ajout) entraînera la nullité du bulletin de vote.